

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Dans la mêlée linguistique : itinéraire du "Guetteur Wallon", 1924-1932

Wynants, Paul

Published in:
Cahiers de Sambre et Meuse

Publication date:
2000

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 2000, 'Dans la mêlée linguistique : itinéraire du "Guetteur Wallon", 1924-1932', *Cahiers de Sambre et Meuse*, vol. LXXVI, numéro 2, pp. 44-59.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

DANS LA MÊLÉE LINGUISTIQUE : ITINÉRAIRE DU «GUETTEUR WALLON», 1924-1932

Le Guetteur Wallon paraît depuis le 15 février 1924¹. Jusqu'en mars-avril 1932, il adopte des positions politiques assez marquées. Je voudrais analyser cet engagement, afin d'en identifier les axes principaux. Je me propose ensuite d'interpréter le même parcours, en le situant dans trois contextes : celui du système politique belge², celui de la législation linguistique des années vingt et du début des années trente³, enfin celui de la dynamique du mouvement wallon⁴.

Analyse d'un engagement politique

De 1924 à 1932, soit durant l'ensemble de la période considérée, *Le Guetteur Wallon* fait preuve d'une relative constance sur trois plans. Tout d'abord, il s'affiche comme une revue foncièrement régionaliste, au double sens où Élie Baussart l'entend à l'époque : refus du nivellement centralisateur et attachement à un terroir féru de liberté⁵. Ensuite, il se

1. F. JACQUET-LADRIER, *Pour un anniversaire ...*, dans *Dictionnaire biographique namurois* (s. dir. F. JACQUET-LADRIER), Namur, 1999, pp. 11-13 (n° spécial du *Guetteur Wallon*, 1999, 3-4). Ci-dessous, nous désignerons la revue par les initiales G.W.

2. Entre autres publications, je me baserai sur E. GERARD, *La démocratie contestée*, dans *Les années 30 en Belgique. La séduction des masses*, Bruxelles, 1994, pp. 75-123 ; ID., *De Katholieke Partij in crisis. Partijpolitiek leven in België (1918-1940)*, Louvain, 1985 ; C.-H. HÖJER, *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, Bruxelles, 1969 ; Th. LUYKX et M. PLATEL, *Politieke geschiedenis van België van 1789 tot 1985*, 5e éd., t. I, Anvers, 1985, pp. 281-382 ; X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, 3e éd., Bruxelles, 1997, pp. 223-247 ; L. WILS, *Histoire des nations belges*, Ottignies/Louvain-la-Neuve, 1996, pp. 223-244 ; E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, 1987, pp. 151-243.

3. Voir notamment A. LETON et A. MIROIR, *Les conflits communautaires en Belgique*, Paris, 1999, pp. 45-55 ; M. VAN GINDERACHTER, *Machtsstrijd om de taalwetten op bestuurszaken (1878-1921-1932)*, à paraître dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, t. XXX, 2000, 1-2 ; A. VON BUSEKIST, *La Belgique. Politique des langues et construction de l'État de 1780 à nos jours*, Paris-Bruxelles, 1998, pp. 224-268 ; L. WILS, *L'emploi des langues en matières judiciaire et administrative dans le royaume de Belgique*, dans *Revue du Nord*, t. LXXIII, 1991, pp. 51-71 ; E. WITTE et H. VAN VELTHOVEN, *Taal en politiek. De Belgische casus in historisch perspectief*, 2e éd., Bruxelles, 1998, pp. 88-120 ; ID., *Taalpolitiek en wetgeving*, dans *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging* (s. dir. R. DE SCHRYVER et a.), t. III, Tiel, 1998, pp. 2994-3043.

4. Cf. Ph. DESTATTE, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie aux XIX et XX^{èmes} siècles*, Charleroi, 1997, pp. 95-190 ; F. JORIS, *Les Wallons et la réforme de l'État. De l'État unitaire à l'État communautaire et régional (1890-1970)*, 2^e éd., Charleroi, 1998, pp. 58-81 ; J. LOTHE, *Le mouvement wallon : divisions, fluctuations et prélude à la mutation*, dans *La Wallonie, le pays et les hommes. Histoire-économies-sociétés* (s. dir. H. HASQUIN), t. II, Bruxelles, 1980, pp. 319-331. Voir également la collection « Écrits politiques wallons » de l'Institut Jules Destrée, en particulier Ch. KESTELOOT et A. GAVROY, *François Bovesse. Pour la défense intégrale de la Wallonie*, Mont-sur-Marchienne, 1990, pp. 17-70, ainsi que M. LIBON, *Élie Baussart. « Raciner » les Wallons*, Mont-sur-Marchienne, 1993, pp. 30-101.

5. « Par essence, le régionalisme est une réaction contre l'absorption de tous les pouvoirs par l'État, contre l'absolutisme irresponsable des parlementaires, contre la compression des individus dans le cadre artificiel de

présente comme un organe pluraliste, indépendant à l'égard des « piliers » (ou « familles idéologiques ») qui compartimentent la société belge. Enfin, il ne cache pas son militantisme wallon, qui transparaît clairement dans ses éditoriaux, dans certaines de ses rubriques, mais surtout dans son titre : il s'agit de monter la garde et de sonner l'alarme lorsqu'une poussée flamingante risque de menacer les droits ou les intérêts de la région.

Ces trois permanences, durant les huit ans pris en compte, occultent un changement de cap qui n'a guère été souligné jusqu'ici : l'interruption de parution de 1930, longue de six mois, débouche sur une rupture. De 1924 au printemps 1930, en effet, la politisation de la revue demeure encore modérée, tant quantitativement que qualitativement. Elle se focalise sur deux thèmes principaux et sur leurs harmoniques, en l'occurrence le bilinguisme dans l'administration et l'enseignement du néerlandais en Wallonie. Elle est largement déconnectée du terreau politique namurois, sauf à l'une ou l'autre reprise, en 1927. À l'inverse, la période qui s'étend d'octobre 1930 à avril 1932 se caractérise par une évidente radicalisation. Il y a, à la fois, ralliement au programme commun des organisations de défense wallonne et implication plus directe sur la scène politique namuroise. À partir d'indices ponctuels, on devine que la revue s'attire les foudres d'une partie des élus de la région et de la presse, voire les critiques de certaines franges de son lectorat. Malgré l'absence de preuves formelles, j'ai l'impression que ces réactions négatives provoquent le revirement du printemps 1932 signalé par F. Jacquet-Ladrier : l'abandon de la polémique politique au profit d'une plus grande mise en valeur de l'histoire et du folklore namurois.

Tel est l'itinéraire. Encore faut-il étayer l'analyse, en pointant les caractères et les composantes des deux phases que j'ai brièvement esquissées. Je vais m'y employer à présent.

De 1924 au printemps 1930, *Le Guetteur* n'a aucune accointance avec le mouvement wallon autonomiste ou fédéraliste, moins encore avec le minuscule courant rattachiste. Sans être explicitement lié à l'Assemblée Wallonne⁶, dont il sera question ultérieurement, il en partage la vision assez belgiciste et décentralisatrice. Son noyau initiateur est issu de l'Association wallonne du Personnel de l'État et des Services publics, groupe de pression créé en 1920, dont Fernand Danhaive préside la section namuroise⁷ et auquel adhèrent d'autres membres de l'équipe rédactionnelle, notamment Léon Evrard et Joseph Calozet⁸.

la société d'aujourd'hui, contre, enfin, la politique des partis qui exploite l'État, plus qu'elle ne le sert, au profit des intérêts d'un clan. En bref, c'est le mouvement de gens qui savent que le terrain où ils vivent, les morts auxquels ils obéissent, le métier qui les nourrit, leur confèrent des droits en échange des devoirs qu'ils remplissent et n'entendent pas se laisser frustrer de ces droits – on disait autrefois des « libertés » – en échange de l'illusoire souveraineté que leur confère le suffrage universel » (É. BAUSSART, *Les régionalismes. Chronique du mois*, dans *La Terre Wallonne*, novembre 1919, pp. 63-64).

6. Il en publie néanmoins certaines analyses et prises de position, ainsi que des « exposés des griefs wallons ». Lorsque Joseph-Maurice Remouchamps, secrétaire général de l'Assemblée, annonce une démission qu'il retirera par la suite, *Le Guetteur Wallon* ne dissimule pas ses regrets, tout en exprimant sa reconnaissance envers « ce vaillant leader ». Voir *Une retraite regrettable*, dans *G.W.*, mars 1928, p. 26.

7. *Après le Congrès d'action wallonne*, dans *G.W.*, 25 août 1926, p. 148. Sur F. Danhaive, fondateur du *Guetteur Wallon*, voir la notice de F. JACQUET-LADRIER, dans *Dictionnaire biographique namurois*, op. cit., pp. 68-69.

La Question linguistique devant le Conseil provincial de Namur

Au cours de la session ordinaire du mois de juillet, le Conseil provincial de Namur a été amené à s'occuper de la question linguistique.

M. Saintraint, conseiller provincial pour le canton de Namur avait proposé un vœu répudiant toutes tentatives d'introduction du bilinguisme en pays wallon et réclamant plus d'équité dans la répartition des emplois administratifs entre Flamands et Wallons. Cette proposition était contre-signée par M. Sasserath, bourgmestre de Dinant et par M. de Saint-Omer, conseiller pour le canton de Gedinne. Elle fut adoptée en 5^{me} section à l'unanimité.

D'aucuns — en dehors du Conseil provincial — ont regretté que pareille proposition ait été soumise aux délibérations d'une assemblée politique où les rivalités de partis ne savent pas toujours s'effacer devant l'intérêt général. C'est une opinion. Il est permis de ne pas la partager.

La question linguistique est une question nationale. Elle est au-dessus des querelles de partis.

Les Conseils provinciaux sont les derniers vestiges de nos anciennes institutions régionales. Placés plus près de nos populations, ils sont mieux à même de connaître les vœux de

l'opinion publique et ils ont le devoir de les transmettre au Gouvernement et à la Législature en les appuyant de leur autorité.

La proposition déposée était opportune. Elle répondait aux légitimes désirs des populations du Namurois.

Il faut savoir user des manifestations pacifiques tant qu'il est encore temps. Il sera trop tard d'épiloguer quand l'heure « d'en découdre » aura sonné.

L'amendement adopté à la majorité de sept voix (deux membres se sont abstenus et sept n'ont pas pris part au vote) est un avertissement timide; ce n'est pas une protestation véhémement et énergique telle que l'eût désirée l'opinion wallonne.

Quoi qu'il en soit le fait est trop important pour le réduire à de simples considérations générales.

A titre documentaire, nous reproduisons ci-après le compte rendu officiel des débats.

Il est utile et nécessaire que l'opinion publique insuffisamment informée par les renseignements écourtés et tendancieux des journaux soit instruite complètement.

Nos lecteurs apprécieront.

Le Guetteur Wallon, 4ème année, juillet-août 1927
Coll. Guetteur Wallon

Avant 1930, la revue se montre fort discrète à l'égard de la vie politique namuroise. Elle ne sort de sa réserve qu'à deux reprises, en termes mesurés. Le 12 juillet 1927, le conseil provincial de Namur repousse la motion Saintraint-Sasserath-de Saint-Omer⁹. Celle-ci répudie l'introduction du bilinguisme au Sud du pays, tout en réclamant une plus grande équité dans la répartition des emplois administratifs entre Wallons et Flamands. L'assemblée lui préfère le vœu exprimé par Louis Huart¹⁰, qui invite — assez mollement, il est vrai — le gouvernement à « user de discernement, en sauvegardant les droits essentiels (...) des Wallons dans la province de Namur et dans les autres parties wallonnes du pays »¹¹. Après coup, *Le Guetteur Wallon* déplore qu'un « avertissement timide » ait prévalu sur « la protestation véhémement et énergique, telle que l'eût désirée l'opinion wallonne »¹². Il se

8. F. JACQUET-LADRIER, *Pour un anniversaire...*, art. cit., p.12. Sur J. Calozet, cofondateur de la revue, voir la notice de M. GILLES, dans *Dictionnaire biographique namurois*, op. cit., pp. 53-54.

9. Au conseil provincial, Joseph Saintraint représente le canton de Namur depuis 1925 ; Léon Sasserath, bourgmestre de Dinant, représente le canton de Dinant-Beauraing-Gedinne depuis la même année ; Jules de Saint-Omer représente le canton de Gedinne depuis 1912. Voir *La Province de Namur 1830-1930*, t. II, Namur, 1930, pp. 349 et 357.

10. Au conseil provincial, Louis Huart représente le canton de Namur depuis 1919 (*ibid*, p. 352).

11. Cf. le compte-rendu *in extenso* des débats, publié exceptionnellement par G.W., juillet-août 1927, pp. 121-139.

12. *Ibid.*, p. 121.

garde cependant de toute attaque contre des élus catholiques, manifestement peu combatifs. Sans triomphalisme, il se réjouit de l'adoption par le conseil communal de Namur, le 28 octobre 1927, du vœu présenté par Marcel Grafé¹³. À la quasi unanimité, l'assemblée locale dénonce les risques de flamandisation de l'enseignement moyen, tout en plaidant pour un renforcement du volume horaire attribué à la langue française¹⁴. Cette double incursion sur la scène politique namuroise, exceptionnelle avant 1930, s'explique aisément : dans les deux cas, il s'agit des chevaux de bataille de la revue, pour lesquels elle tente, vainement¹⁵ d'ailleurs, d'obtenir une autre attitude de la part du gouvernement.

Le « bilinguisme obligatoire » imposé à certains fonctionnaires est, en effet, le principal grief exposé par *Le Guetteur Wallon*. À en croire ce dernier, il s'agirait d'un « nouveau dogme, qui transforme la querelle des langues en mêlée nationale »¹⁶. On aurait affaire à « une vilaine chose, représentée par un si vilain mot », à « une théorie abracadabrante », voire à « une burlesque invention » débouchant sur « la plus hypocrite et la plus dangereuse tentative d'asservissement dont les Wallons aient été l'objet »¹⁷. Non seulement pareil « dressage » ne conviendrait qu'à « un troupeau bêlant », mais il créerait aussi « un nouveau type national, le Belge synthétique (...), dont le marollien serait la langue véhiculaire »¹⁸. Et le « bilinguisme obligatoire » d'être littéralement bombardé de qualificatifs peu amènes : il serait hérissé de lieux communs, insolent, inapplicable, nuisible, coûteux, et j'en passe¹⁹... La loi du 31 juillet 1921, qui instaure ce régime, est présentée comme totalement inacceptable. Elle déconsidérerait les aptitudes professionnelles des agents de l'État, dont la valeur administrative serait principalement mesurée à l'aune de la connaissance de la « langue dite flamande ». Elle amorcerait la néerlandisation du pays, en jetant les emplois publics « en pâture au Lion de Flandre »²⁰. Elle organiserait méthodiquement une contrainte linguistique « aussi odieuse que l'Inquisition le fut au XVI^e siècle »²¹. Surtout, elle insulterait les Wallons, en posant en principe que « ceux qui ne connaissent pas le néerlandais sont des ânes »²².

Fondateur de la revue, Fernand Danhaive pousse le réquisitoire plus avant. Il en veut aux « rhéteurs de la capitale » et aux « hurluberlus du bilinguisme obligatoire »²³, plus qu'à la presse favorable à leurs vues, avec cependant une mise en cause occasionnelle de *La Libre Belgique*²⁴. Surtout, il voit dans la législation linguistique le prodrome à une

13. Sur Marcel Grafé, voir la notice de Ph. JACQUET, dans *Dictionnaire biographique namurois*, op. cit., p. 110.

14. *Le Conseil communal de Namur prend position contre la flamandisation de l'enseignement moyen*, dans *G.W.*, novembre 1927, pp. 198-202.

15. *Les progrès du régionalisme dans la vie sociale en Belgique*, dans *G.W.*, 25 février 1927, p. 6.

16. P. LE GUET, *Odieuse brimade*, dans *G.W.*, 1er mars 1924, p. 14.

17. P. LE GUET, *Le carnaval est interdit ! Bas les masques*, dans *G.W.*, 15 mars 1924, p. 25.

18. F. DANHAIVE, *Les « lieux communs » du bilinguisme obligatoire*, dans *G.W.*, 15 janvier 1925, pp. 277-282.

19. F. DANHAIVE, *Effets funestes du bilinguisme obligatoire (suite)*, dans *G.W.*, 25 février 1925, pp. 1-4.

20. P. LE GUET, *Le carnaval...*, art. cit., p. 25.

21. F. DANHAIVE, *Folle jeunesse ?*, dans *G.W.*, 1er mai 1924, p. 66.

22. P. LE GUET, *Le trilinguisme et les élections*, dans *G.W.*, 1er décembre 1924, p. 234.

23. *L'État belge doit rendre justice aux idiomes wallons (suite)*, dans *G.W.*, 25 septembre 1925, p. 174 ; F. DANHAIVE, *Notre idiome wallon protège notre personnalité latine*, dans *G.W.*, 25 mai 1925, pp. 76-77.

24. Ce journal « n'est pas toujours documenté avec précision sur la question linguistique, ignore de façon manifeste la plupart de nos griefs (...), traite ordinairement de séparatistes ceux qui ne pensent pas comme lui ». Voir F. DANHAIVE, *Les « lieux communs »...*, art. cit., p. 279.

Il faut bouter dehors le BOERENBOND !

Dans le numéro du mois d'avril 1926, nous dénonçons aux agriculteurs wallons, l'offensive enveloppante tentée contre les organisations agricoles de Wallonie par le *Boerenbond*, le puissant organisme d'action flamingante.

Nous mettons nos campagnards en garde contre l'influence sans cesse grandissante, en nos propres régions, des agents attirés du *Boerenbond*.

Depuis, les diverses phases de l'attaque se sont développées avec une ténacité déconcertante et l'apparence d'hier est bien près de se transformer en une réalité désastreuse.

Demain peut-être, notre terre wallonne sera grevée d'une hypothèque consentie avec un empressement que l'on devine par les pires adversaires de notre prospérité économique.

La force de résistance qu'une étroite union aurait été capable de procurer aux groupements agricoles wallons est bien prêt d'aller

Nous faudra-t-il désenchanter? Le silence gardé autour des négociations par les organes qualifiés des deux fédérations est lourd d'appréhensions.

La puissance de l'or finira-t-elle par avoir raison des professions de foi régionaliste si souvent prodiguées au cours des tournées de propagande alors qu'il s'agissait de capter la bonne foi de nos populations rurales?

Nous posons la question avec angoisse.

Ce n'est un secret pour personne que les capitaux disponibles ne font pas défaut au *Boerenbond*. Ce riche organisme peut largement satisfaire toutes ses fantaisies et mettre le prix fort pour s'introduire dans l'une ou l'autre place du pays wallon depuis longtemps convoitée.

Camouflé ou non, s'affichant sous sa propre étiquette ou se présentant par personnes inter-

rejoindre d'autres illusions, s'il faut ajouter foi à certaines rumeurs.

Déjà des défections se sont produites. Mues par des ambitions politiques bien plus que soucieuses de servir l'intérêt bien compris de notre première industrie régionale, des personnalités avides de parader, n'ont pas hésité à jeter des germes de division dans les rangs des habitants des campagnes qui eux n'avaient d'autre ambition que de bien servir l'héritage de leurs aïeux.

Un moment avec tous les Wallons jaloux de l'indépendance de notre industrie agricole régionale, nous nous étions réjouis à l'annonce que mis en présence du danger commun, les deux fédérations wallonnes les mieux organisées et les plus disciplinées, faisant trêve à leurs dissensions, allaient unir leurs efforts et combiner leurs influences pour enrayer les progrès de l'envahisseur.

posées, le *Boerenbond* installé à Nivelles, à Namur, à Tournai, à Virton, ou tout ailleurs en Wallonie, c'est notre patrimoine commun livré économiquement et bientôt moralement à l'appétit jamais repu de l'ogre flamingant, c'est irrémédiablement la ruine prochaine de l'agriculture du pays wallon désormais tributaire d'un organisme de combat qui a mérité à juste titre d'être surnommé le fourrier du flamingantisme.

En présence de pareille perspective, les cultivateurs wallons comprendront qu'ils ont le devoir impérieux de mettre fin à de mesquines querelles. L'heure des dissensions est passée. Avant tout, il faut défendre la Terre, la bonne Terre nourricière de Wallonie. Il faut préserver nos champs, nos fermes et nos comices. Il faut bouter dehors le *Boerenbond*. F. A.

Le Guetteur Wallon, 5ème année, février 1928
Coll. Guetteur Wallon

invasion de la Wallonie, ourdie par le flamingantisme. Avec certains de ses amis, il établit un lien entre la « tyrannie » imposée par Bruxelles et les menées des associations flamandes implantées au Sud du pays. Celles-ci s'emploieraient à former en Wallonie « des îlots de culture flamande », pour inciter ensuite « des colons à établir un état dans l'État et à bouleverser nos institutions locales ». On en viendrait à terme à « émettre des revendications linguistiques (...) qui, si elles étaient satisfaites, déboucheraient sur une

guerre des races sur notre sol »²⁵. Le tout avec la bénédiction du Boerenbond qui, en véritable fourrier de « l'impérialisme flamand », étendrait « toujours davantage ses tentacules sur les plaines de la Wallonie »²⁶...

La lutte contre l'enseignement obligatoire du néerlandais dans les écoles moyennes de Wallonie est le second combat du *Guetteur Wallon* avant 1930. La revue n'a que mépris pour « les cours de bourrage flamand organisés par les bilinguiseurs de Brüsselbœuf »²⁷. Leur présence non négligeable dans le programme reviendrait à « traiter tous les enfants comme s'ils devaient un jour devenir fonctionnaires »²⁸. Elle compliquerait la poursuite des humanités, empêcherait l'étude de langues étrangères réputées plus utiles et contribuerait à la méconnaissance croissante du français²⁹. Aussi la revue s'alarme-t-elle, en 1925, lorsque se forme le cabinet Pouillet-Vandervelde, fruit de « l'intrigue flamande »³⁰. Elle critique vertement Camille Huysmans³¹, le nouveau ministre des Sciences et des Arts, qui augmente le quota horaire dévolu au néerlandais, parfois au détriment du français, dans l'enseignement secondaire officiel. Il s'agirait d'un « nouvel attentat »³² commis contre la langue de Voltaire par un « flamingant fanatique »³³. À coup de circulaires arbitraires, ce dernier organiserait, ni plus ni moins, la « germanisation » des écoles placées sous le contrôle de l'État³⁴.

D'autres griefs du mouvement wallon sont réduits à la portion congrue ou évoqués occasionnellement, lors de comptes-rendus consacrés aux activités d'organisations-sœurs³⁵. Si le flamingantisme est durement attaqué dans les colonnes de la revue³⁶, l'amalgame avec l'ensemble du peuple flamand est extrêmement rare³⁷. Tout aussi frappante est la faiblesse

25. F. DANHAIVE, *Questions d'actualité wallonnes*, dans *G.W.*, 25 novembre 1925, p. 218-219 ; ID., *Une provocation*, dans *G.W.*, avril 1928, p. 49.

26. F. DANHAIVE, *Aux agriculteurs wallons*, dans *G.W.*, 25 avril 1926, p. 49 ; F. A., *Il faut bouter dehors le Boerenbond*, dans *G.W.*, février 1928, pp. 1-2.

27. P. LE GUET, *Le carnaval ...*, art. cit., p. 27.

28. F. DANHAIVE, *Effets funestes du bilinguisme obligatoire*, dans *G.W.*, 1er février 1925, p. 293.

29. F. DANHAIVE, *Griefs des Wallons*, dans *G.W.*, 25 mars 1925, p. 25 ; ID., *Après le Congrès d'action wallonne*, dans *G.W.*, 25 août 1926, p. 148.

30. *Signes précurseurs ?*, dans *G.W.*, 25 juin 1925, p. 97.

31. Sur la politique scolaire de C. Huysmans, ministre des Sciences et des Arts dans les gouvernements Pouillet-Vandervelde (1925-1926) et Jaspar (1926-1927), voir J. TYSENS, *Strijdpunt of pasmunt ? Levensbeschouwelijk links en de schoolkwestie, 1918-1940*, Bruxelles, 1993, pp. 111-115.

32. F. DANHAIVE, *La guerre aux Wallons en Wallonie*, dans *G.W.*, 25 octobre 1926, p. 170.

33. *Le devoir de l'heure présente*, dans *G.W.*, novembre 1927, pp. 197-198.

34. *La guerre au français dans les écoles. Quelques précisions*, dans *G.W.*, janvier 1928, p. 261.

35. Ainsi, l'inégalité de traitement, défavorable à la Wallonie, dans la réalisation des travaux publics, dans la prise en compte des besoins en matériel agricole et industriel par l'administration centrale, dans l'application des lois sur la milice en matière de casernement et d'exemptions, sans oublier « l'aspiration » de l'argent wallon vers Bruxelles, Anvers ou Gand. Cf. F. DANHAIVE, *Griefs ...*, art. cit., pp. 25-28 ; ID., *Activisme wallon ?*, dans *G.W.*, 25 avril 1925, pp. 49-51.

36. « L'heure est venue où qui est flamingant est anti-belge et où qui est Belge est anti-flamingant ». Voir *Wallons, serrons les rangs !*, dans *G.W.*, 25 décembre 1928, pp. 185-186.

37. À cet égard, l'article de F. A., *Au service de l'Âme wallonne*, dans *G.W.*, 25 février 1926, p. 2, détonne. Au lieu de désigner les Flamands comme « nos Frères du Nord », ainsi que c'est habituellement le cas dans la revue, il affirme à propos des néerlandophones : « Ils ne connaissent plus de bornes à leurs exigences. Hier encore quémandeurs, ils parlent et agissent à présent tels des dominateurs. Mettant à profit des circonstances politiques favorables [NDLR : le gouvernement Pouillet-Vandervelde, au sein duquel l'influence flamingante est indéniable], ils traitent la Wallonie en zone tributaire, ouverte à l'invasion ».

des propositions constructives du *Guetteur Wallon*, d'ailleurs difficilement réalisables. Les unes sont communes à l'ensemble de la mouvance wallingante, telle la connaissance préalable des dialectes et des mœurs des populations par les fonctionnaires ou magistrats en passe d'être nommés dans les provinces méridionales³⁸. Les autres tiennent plus particulièrement à cœur à Fernand Danhaive, comme l'introduction d'un cours de wallon, fût-il facultatif, dans l'enseignement moyen en vue de faciliter l'apprentissage de la langue française³⁹. Quoi qu'il en soit, jusqu'en 1930, *Le Guetteur Wallon* s'en tient à un régionalisme « gardien de nos traditions ancestrales (...), exempt de toute influence étrangère (...), fidèle garant de la liberté et de l'indépendance de la Patrie »⁴⁰. Il ira bien au-delà à partir d'octobre 1930.

Pourtant, lorsque la revue reparait après une pause de six mois, rien ne laisse augurer un changement de ligne éditoriale : si elle est ferme, la note liminaire, rédigée par Max Defleur⁴¹, annonce la continuité⁴². Au fil des pages, néanmoins, le ton se durcit. Un néologisme péjoratif – celui de « belgingants » – apparaît sous la plume de Fernand Danhaive, pour stigmatiser les belgicistes⁴³. Les tirades sur les risques de « colonisation flamande »⁴⁴ se font plus véhémentes. La place accordée aux comptes-rendus de congrès tenus par des organisations de défense wallonne, y compris par celles de la tendance fédéraliste, augmente peu à peu.

Dès le printemps 1931, la radicalisation politique est manifeste. Je voudrais en relever quatre symptômes. En premier lieu, c'en est fini de l'attitude relativement conciliante envers les élus modérés du Sud du pays. *Le Guetteur Wallon* mène désormais campagne contre « l'obéissance aveugle de certains mandataires », qui – à l'en croire – berneraient la population⁴⁵. Il lance une menace : « Nous signalerons, s'il le faut, à tous nos lecteurs les représentants (...) qui se feront les complices des ennemis de la Wallonie »⁴⁶. Il invite même le public à modifier, s'il y a lieu, son comportement électoral : « Plus un Wallon ne peut accorder son suffrage à un candidat (...) qui n'aurait pas défendu avec persévérance les droits des Wallons et de la Wallonie (...). Et s'il n'en trouve pas dans son parti, qu'il choisisse ailleurs ! »⁴⁷.

En deuxième lieu, la revue se rallie aux grandes revendications des organisations politiques wallingantes. De la sorte, elle ne se prononce pas seulement en faveur de

38. Voir, entre autres, *L'État belge doit rendre justice aux idiomes wallons*, dans *G.W.*, 25 août 1925, pp. 145-147 ; F. DANHAIVE, *Wallons, apprenez le flamand*, dans *G.W.*, août 1928, p. 126.

39. F. DANHAIVE, *Effets funestes...*, *art. cit.*, p. 295 ; ID., *La guerre...*, *art. cit.*, p. 172.

40. F. ANDERNACK, 28 septembre : *fête de la Wallonie*, dans *G.W.*, 1er octobre 1924, p. 173.

41. Sur M. Defleur, voir la notice d'O. MARÉCHAL-PELOUSE, dans *Dictionnaire biographique namurois*, *op. cit.*, pp. 71-72.

42. « Notre but est resté le même (...). Des articles de défense wallonne, se plaçant au-dessus de la mêlée des partis politiques existants, continueront à revendiquer pour la Wallonie le droit à maintenir son unilinguisme séculaire ; ils démontreront d'une façon péremptoire ce qu'il y a de vexatoire et de dangereux pour elle dans les mesures aveugles émanant d'un gouvernement centralisateur à outrance... ». Voir *Liminaire*, dans *G.W.*, octobre 1930, p. 1.

43. Cf. par ex. F. DANHAIVE, *La frontière linguistique sépare-t-elle deux races distinctes ?*, dans *G.W.*, novembre 1930, p. 39.

44. F. DANHAIVE, *Le mouvement wallon*, dans *G.W.*, mai 1931, pp. 181-182.

45. *Le mouvement wallon*, dans *G.W.*, mai 1931, p. 186.

46. *Ibid.*

47. *Le mouvement wallon*, dans *G.W.*, juin 1931, p. 202 et 210.

l'unilinguisme dans l'administration, l'enseignement et l'armée, mais elle s'engage sur de nouveaux terrains, comme par exemple la défense nationale. Ainsi, elle condamne le projet de l'état-major, qui laisserait sans protection la moitié de la Wallonie. Elle revendique énergiquement la défense de la frontière de l'Est⁴⁸.

En troisième lieu, la revue franchit le Rubicon de la politisation en prenant le sillage de la Ligue wallonne de Namur, relancée au début de 1931 sous la présidence de Fernand Danhaive. Une bonne part du comité de rédaction du *Guetteur Wallon* se retrouve aux avant-postes de ce mouvement politique⁴⁹ qui, en septembre de la même année, suscite la création d'une Jeune Garde wallonne. La revue publie les manifestes de la Ligue⁵⁰ et de la Jeune Garde⁵¹. Elle s'associe à leurs campagnes de recrutement. Elle rend compte de leurs activités. Bien plus, en octobre 1931, elle modifie son sous-titre, qui – jusqu'en 1933 – devient : « Organe officiel de la Ligue wallonne de Namur, de la Jeune garde wallonne de Namur, etc... ». Les associations littéraires, folkloriques et historiques y demeurent mentionnées, mais au second rang. Or la Ligue est une organisation « œcuménique » de la mouvance wallingante, en ce sens qu'elle réunit différentes tendances, y compris des fédéralistes⁵². Ces derniers ont désormais accès aux colonnes du *Guetteur Wallon*.

En quatrième lieu, la revue commet d'indéniables entorses au pluralisme dont elle se revendique. À deux reprises, elle publie de véritables panégyriques du libéral François Bovesse, devenu ministre des PTT⁵³. Elle s'en prend au journal *Vers l'Avenir* en termes fort agressifs⁵⁴. Elle accuse quasiment d'électorisme sordide un épiscopat catholique qui, en certains points du Namurois et dans le cadre du *Broederbond der Vlamingen*, tolérerait parfois des prédications peu amènes pour la Wallonie⁵⁵. Surtout, en février 1932, à neuf

48. *Le mouvement wallon*, dans *G.W.*, mai 1931, pp. 185-186.

49. Parmi les neuf personnes constituant le comité provisoire de la Ligue citées en juin 1931, on trouve quatre membres de l'équipe rédactionnelle du *Guetteur Wallon* : Fernand Danhaive, Émile Dave, Max Defleur et Léon Evrard. En août 1931, le comité de la Ligue compte seize membres, dont cinq appartiennent à la rédaction du *Guetteur Wallon* : Fernand Danhaive, Max Defleur, Émile Dave, Alexis Collart et Léon Evrard. Les trois premiers cités sont, respectivement, président, vice-président et secrétaire général de la Ligue wallonne de Namur.

50. *Manifeste publié par la Ligue wallonne de Namur*, dans *G.W.*, juin 1931, pp. 226-228.

51. *Manifeste de la Jeune Garde wallonne de Namur*, dans *G.W.*, octobre 1931, pp. 7-8.

52. Tout en précisant qu'elle n'est « ni fédéraliste, ni antifédéraliste », la Ligue reconnaît à ses membres « la liberté de donner ou de refuser, à titre individuel, leur adhésion partielle ou totale » aux décisions du congrès de Concentration Wallonne du 22 octobre 1931. Or ce congrès adopte un manifeste résolument fédéraliste, sous le titre *Principes d'une Constitution fédérale*. Cf. *Texte de l'affiche de la Ligue wallonne de Namur*, dans *G.W.*, janvier 1932, p. 77 ; Ph. DESTATTE, *L'identité wallonne ...*, op. cit., p. 116.

53. P. LE GUET II, *Une grande victoire wallonne*, dans *G.W.*, juin 1931, pp. 211-212, célèbre les louanges de « notre ministre wallon (...), un homme de talent, un homme de cœur, un parfait honnête homme » ; dans un discours reproduit sous le titre *À la Ligue wallonne*, dans *G.W.*, juillet-août 1931, F. Danhaive affirme : « M. Bovesse sut transformer l'atmosphère de la Chambre : jamais encore les Wallons n'avaient connu un tel défenseur ; il n'est pas étonnant qu'ils se serrent à présent autour de lui et lui expriment leur confiance en dehors de toute question de parti ou d'opinion philosophique ». Sur la carrière politique de F. Bovesse, voir Ch. KESTELOOT et A. GAVROY, *Pour la défense...*, op. cit., p. 101, ainsi que la notice de M. GILLES, dans *Dictionnaire biographique namurois*, op. cit., pp. 46-47.

54. Par ex. : « Si l'on réunissait en anthologie les élucubrations que les journaux ont publiées sur la question des langues en Belgique, le *Vers l'Avenir* de Namur tiendrait certainement le premier rang parmi les journaux de province ». Voir *Sivière ex machina*, dans *G.W.*, février 1932, p. 97.

55. « Le haut clergé qui tolère que la Wallonie soit insultée comme elle l'est dans ces chaires de vérité et dans les attitudes insolentes de religieux flamands qui sabotent la civilisation française en Wallonie, ce haut

mois d'un scrutin législatif, elle publie un appel aux Namurois, rédigé par la Ligue wallonne, qui la fait descendre directement dans l'arène électorale⁵⁶. Que l'on en juge :

Souvenez-vous que vos intérêts, ceux de vos enfants et ceux de la culture française furent défendus à la Chambre par les députés Bologne⁵⁷, socialiste, Bovesse, libéral, Henon⁵⁸, socialiste, Maillen⁵⁹, socialiste, Fernand Mathieu⁶⁰, démocrate chrétien. Ces représentants ont voté contre le bilinguisme obligatoire. Ils ont fait triompher notre CAUSE WALLONNE.

Les députés dont les noms suivent ont voté pour le bilinguisme obligatoire : de Montpellier⁶¹, catholique, de Pierpont⁶², catholique, Houziaux⁶³ (sic), catholique. Wallons, souvenez-vous ! ! (...)

RAPPELEZ-VOUS que vous ne pouvez accorder un suffrage à un candidat qui n'aurait pas défendu les intérêts moraux et matériels de la Wallonie. Or, N'OUBLIEZ PAS QUETROIS DÉPUTÉS DE LA PROVINCE DE NAMUR ONT VOTÉ À LA CHAMBRE EN FAVEUR DU BILINGUISME. Ils ont été battus ; il faut que les vrais Wallons votent contre eux, aux élections prochaines.

Pour avoir pris à partie la presse catholique locale, l'autorité religieuse et plusieurs parlementaires de la province, *Le Guetteur Wallon* a vraisemblablement mécontenté certains abonnés et nombre de lecteurs. Il apparaît aussi qu'au début de 1932, une campagne de dénigrement – faite « de bruits tendancieux et malveillants »⁶⁴ – est menée contre le programme de la Ligue wallonne de Namur, présenté comme « extrémiste », sinon comme « antibelge ». Il est probable que la revue, comme organe officiel du

clergé paraît aveuglé. Par la haine de la France ou par le dépit mal dissimulé de la défaite actuelle des principes de la civilisation anglo-saxonne ? C'est possible. Calcul d'un électoralisme immonde et souci impérieux d'obtenir une majorité parlementaire grâce aux Flamands des Flandres et aux Flamands immigrés en Wallonie, unis à des Wallons traîtres à leur race ? C'est également possible. Mais tout cela serait fort sale : des calculs de marchands de bœuf, mais en très vilain ». Voir F. D., *Nouvelles provocations*, dans *G.W.*, octobre 1931, pp. 4-5. Sur le *Broederbond der Vlamingen in het Walenland*, association de l'Œuvre des Flamands animée par des franciscains et par des rédemptoristes, qui compte notamment des sections dans la Basse-Sambre, voir C. DUJARDIN, *Met God naar Wallonië*, dans *Kadoc-Nieuwsbrief*, janvier 2000, p. 12-14. L'auteur confirme l'existence, dans la presse de ce mouvement, de clichés présentant les Wallons comme « het minst zedelijke volk van de wereld » (le peuple le moins moral du monde)...

56. *Wallons de Namur ! et Wallons !*, dans *G.W.*, février 1932, p. 107.

57. Joseph Bologne est député socialiste de l'arrondissement de Namur (1910-1932), puis sénateur coopté (1932-1944). Voir P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge 1894-1969*, Ledeborg-Gand, 1969, p. 20.

58. Denis Henon est député socialiste de l'arrondissement de Dinant-Philippeville, de 1929 à 1939 (*ibid.*, p. 174).

59. Émile Maillen est député socialiste de l'arrondissement de Namur, de 1925 à 1932 (*ibid.*, p. 231.).

60. Fernand Mathieu est député catholique de l'arrondissement de Namur, de 1929 à 1936 (*ibid.*, p. 236 et notice d'O. MARÉCHAL-PELOUSE, dans *Dictionnaire biographique namurois*, *op. cit.*, p. 171-172).

61. Adrien de Montpellier de Vedrin est député catholique de l'arrondissement de Namur, de 1921 à 1929. Cf. P. VAN MOLLE, *Le Parlement ...*, *op. cit.*, p. 100.

62. Édouard de Pierpont de Rivière est député catholique de l'arrondissement de Dinant-Philippeville, de 1925 à 1936 (*ibid.*, p. 104).

63. Hyacinthe Housiaux est député catholique de l'arrondissement de Dinant-Philippeville de 1921 à 1939, secrétaire de la Chambre de 1931 à 1939, sénateur de l'arrondissement de Namur-Dinant-Philippeville de 1939 à 1946 (*ibid.*, p. 182).

64. *Ligue wallonne de Namur*, dans *G.W.*, janvier 1932, p. 74.

mouvement, en subisse les contrecoups. Toujours est-il qu'elle rompt une dernière lance en faveur de l'unilinguisme dans l'enseignement, en mars-avril 1932⁶⁵, avant de renoncer à toute polémique politique. *Le Guetteur Wallon* assure sa pérennité en se cantonnant dans la sphère qui demeure la sienne aujourd'hui : la mise en valeur de l'histoire et du folklore namurois.

Interprétations

Après avoir rappelé l'itinéraire de la revue au plan de l'engagement wallon, je m'efforcerai d'interpréter ce parcours en le replaçant dans trois contextes qui interfèrent : les évolutions du système politique belge, de la législation linguistique et du mouvement wallon. La question sous-jacente à ma démarche est celle de l'efficacité. En politique, celle-ci n'est pas affaire d'idéologie, de conviction ou d'état d'âme. Elle résulte d'une capacité à analyser les situations et à infléchir les rapports de force existants, pour faire progresser ses pions sur l'échiquier. Les militants de l'équipe rédactionnelle du *Guetteur Wallon* avaient-ils cette double faculté ? Si leur combat politique débouche, en fin de compte, sur un jet de l'éponge, ne serait-ce pas parce qu'ils étaient assez désarmés à cet égard ?

On ne trouve pas la moindre analyse un tant soit peu approfondie du système politique belge dans les colonnes du *Guetteur Wallon*. Faut-il s'étonner, dès lors, si Fernand Danhaive et ses amis évaluent mal les marges de manœuvre dont ils disposent, s'ils s'illusionnent sur leur influence potentielle à l'égard des décideurs ? Bien plus, ils ne voient pas venir les coups du camp adverse, dans lequel officie un stratège de première force : Frans Van Cauwelaert⁶⁶.

Le système belge impose des contraintes dont *Le Guetteur Wallon* sous-estime manifestement les effets. La combinaison du suffrage universel pur et simple avec la représentation proportionnelle, complétée par l'appareil provincial, conduit à la fragmentation de la représentation politique. Sauf exception, elle empêche l'émergence d'une majorité absolue au Parlement. Elle mène à la formation de gouvernements de coalition, ainsi qu'au développement de la partitocratie (ou partitocratie). Or, quand bien même ils seraient majoritaires en tandem, les deux partis au sein desquels les francophones sont les mieux représentés – le POB socialiste et le Parti libéral – ne peuvent s'associer pour diriger le pays, en raison de leurs divergences socio-économiques. Par le fait même, ils abandonnent aux catholiques le rôle crucial de pivot sur l'échiquier politique et de charnière des coalitions gouvernementales. Les Flamands sont nettement majoritaires dans cette formation, grâce au poids du Mouvement ouvrier chrétien (ACW) et du Boerenbond. En outre, les catholiques néerlandophones sont soumis à une forte pression exercée par le Mouvement flamand et à la concurrence électorale des nationalistes du Frontpartij. Il ne faut pas être grand clerc pour deviner dans quelle direction va progresser la législation linguistique. Lorsqu'ils s'opposent à cette déferlante, *Le Guetteur Wallon* et les groupements similaires ne font tout simplement pas le poids.

65. M. DEFLEUR, *Le flamand dans l'enseignement*, dans *G.W.*, mars-avril 1932, pp. 121-134.

66. Sur la longue carrière politique de ce leader catholique flamingant, voir la notice de L. WILS, dans *Nieuwe Encyclopedie...*, op. cit., t. I, Tiel, 1998, pp. 696-703.

La Terre Wallonne

SOMMAIRE

ELIE BAUSSART	Les catholiques wallons et la flamanisation de Gand.	5
PAUL CHAMPAGNE	Poèmes.	14
FERNAND DANHAÏVE	Cinquante années d'activité bénédictine. — L'Abbaye de Marredsous.	18
EMILE ROBIN	Au Solia (poème wallon).	33
LOUIS MARTIN-CHAUFFIER	La Fissure (XII).	34

Chroniques Mensuelles

Lettre de Paris. — LOUIS MARTIN-CHAUFFIER : <i>D'un séducteur décevant. II.</i>	49
Chronique religieuse. — PIERRE CHARLES, S. J. : <i>La Maison du Père.</i>	52
FRANZ CHARLIER, S. J. : <i>Le premier Congrès général de l'A. C. J. B.</i>	57
Chronique artistique. — PAUL CHAMPAGNE : <i>L'exposition du Cercle artistique de Tournai.</i>	61
Chronique musicale. — GEORGES MUREL : « <i>Wicbertus</i> », <i>Joseph Franck.</i>	62
Chronique économique. — FERNAND BAUDHUIN : <i>Les charbonnages wallons et le nouveau bassin houiller.</i>	65
Bulletin bibliographique wallon.	67
Note. — OMER ENGLEBERT : <i>Pour qu'on laisse en terre wallonne les soldats tombés pour nous.</i>	71

RÉDACTION — ADMINISTRATION
15, RUE D'ASSAUT
CHARLÉROI

Ce numéro : deux francs.

La Terre Wallonne, 3ème année, octobre 1922
Coll. privée.

Bien plus, c'est la partie adverse qui, presque à tout coup, marque des points. Rappelons que la grande majorité des élus catholiques flamands siègent au sein du Katholieke Vlaamse Kamergroep⁶⁷, animé par Van Cauwelaert. Or l'appui de cette fraction est indispensable à la survie des gouvernements successifs. Tour à tour, les catholiques flamingants pratiquent la stratégie du grignotage, puis celle du chantage pour parvenir à leurs fins : la réalisation du programme minimum⁶⁸, axé sur l'unilinguisme de la Flandre, à laquelle ils tiennent comme à la prune de leurs yeux. Ils mettront vingt ans pour réaliser complètement cet objectif, mais ils l'atteindront...

Jusqu'en 1929, le roi Albert I^{er} et les libéraux récuse l'unilinguisme, dans lequel ils voient un risque de partition du pays. Néanmoins, Van Cauwelaert et ses alliés mettent le pied dans la porte, chaque fois qu'ils savent leur appui indispensable à une réforme politiquement délicate. Par le couplage de dossiers apparemment étrangers l'un à l'autre, ils obtiennent des concessions non négligeables. La genèse des dispositions linguistiques de 1921, 1923 et 1928 est éclairante à cet égard. La loi de

1921 sur l'emploi des langues en matière administrative est votée malgré une vive opposition wallonne, parce que les voix du Katholieke Vlaamse Kamergroep sont requises pour l'obtention d'une majorité des deux tiers, nécessaire à la révision constitutionnelle. La loi de 1923, qui néerlandise partiellement l'Université de Gand, est troquée contre l'appui des catholiques flamands à la prolongation du service militaire, rendue indispensable par la situation internationale. Les mesures de 1928, régissant l'emploi des langues à l'armée, sont arrachées à l'occasion d'un *package deal* solutionnant la question militaire. *Le Guetteur Wallon* a beau protester, rien n'y fait.

67. Sur l'action de ce groupe influent, constitué au sein de l'Union catholique, voir E. GERARD, *De Katholieke Partij...*, *op. cit.*, *passim*.

68. Sur ce programme, formulé en 1918 par les flamingants loyaux envers l'État belge et réalisé au cours des années trente, voir la notice de R. DE SCHRYVER, dans *Nieuwe Encyclopedie...*, *op. cit.*, t. II, Tielt, 1998, pp. 2059-2060.

Depuis 1929, les catholiques flamands sont les alliés indispensables aux chrétiens conservateurs et aux libéraux pour reléguer les socialistes dans l'opposition. Ils imposent le problème linguistique à l'agenda politique, obligeant les Premiers ministres Jaspar, puis Renkin⁶⁹ à en faire une question de gouvernement. À l'intérieur de la coalition, ils mettent les libéraux sous pression. Lorsque le POB se rallie à l'unilinguisme, ils menacent leurs partenaires gouvernementaux de les minoriser au Parlement, en constituant une majorité alternative de circonstance avec les socialistes. C'est ainsi que les lois sur l'emploi des langues de 1932 sont engrangées. Que peut *Le Guetteur Wallon* face à pareil rouleau compresseur ? Poser la question, c'est y répondre.

J'en viens au contenu de ces lois linguistiques, qui ont déchaîné tant de passions. Mon propos consiste à montrer que les mouvements de défense wallonne plaident une cause perdue d'avance, lorsqu'ils revendiquent l'unilinguisme de la Wallonie tout en préconisant le bilinguisme de la Flandre. La dynamique politique mène à l'égalité des langues : ou bien le bilinguisme est généralisé, au préjudice des agents wallons dans l'appareil d'État ; ou bien l'unilinguisme régional s'impose, au détriment des minorités francophones de Flandre. Une formule mixte présenterait de tels inconvénients, aux yeux des Mouvements flamand et wallon, que son existence serait nécessairement temporaire. Il a fallu au Sud du pays de longues années pour comprendre cet état de fait.

L'expérience des lois linguistiques des années vingt y contribue, assurément. Les dispositions du 31 juillet 1923, instaurant une néerlandisation partielle de l'Université de Gand⁷⁰, sont sans grande importance pour notre sujet, sinon qu'elles ne satisfont pas les Flamands. La loi du 31 juillet 1921 sur l'emploi des langues en matière administrative alimente les polémiques. Elle s'applique aux administrations des communes, des provinces et de l'État dans l'ensemble du pays. Elle fait prévaloir assez fortement le principe de territorialité (« la langue de la région est celle des services ») : à ce titre, elle constitue une première avancée en direction de l'unilinguisme régional. Cependant, dans les communes et les provinces, elle prévoit une série de dérogations à ce régime⁷¹. Surtout elle impose aux candidats fonctionnaires de l'État, du Brabant et des communes de l'agglomération bruxelloise, de posséder une connaissance de l'autre langue nationale, élémentaire ou approfondie selon leur rang. Les francophones voient dans cette exigence une entrave à leur carrière dans les services publics. De leur côté, les néerlandophones estiment que l'ensemble du dispositif est insuffisant ou mal appliqué. Bref, les premiers dénoncent une « contrainte linguistique » que les seconds trouvent inopérante. Les réactions sont similaires à propos de la loi du 7 novembre 1928 sur l'emploi des langues à l'armée. L'unilinguisme est introduit aux échelons inférieurs, avec instruction des miliciens dans leur langue maternelle et instauration du recrutement provincial de compagnies

69. Pour une présentation synthétique de l'action des gouvernements de coalition (catholiques-libéraux) dirigés par les catholiques Henri Jaspar (1927-1931) et Jules Renkin (1931-1932), voir N. DE WINTER, *Élections et gouvernements. Éléments de l'histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, 1991, pp. 95-100.

70. Dans la section flamande, deux tiers des cours se donnent en néerlandais et un tiers en français ; les proportions sont inversées dans la section française.

71. Ainsi, il y a bilinguisme externe total, dans les avis et communications au public, si 20 % des électeurs d'une commune le demandent, ce qui se produit dans de nombreuses villes flamandes. De sa propre initiative, un conseil communal ou provincial peut également ajouter l'emploi de l'autre langue nationale que celle de la région dans ses services, mesure qui, en pratique, n'est appliquée qu'en Flandre.

linguistiquement homogènes. Toutefois, un certain bilinguisme est requis des cadres supérieurs, tandis que le français demeure la langue de service parmi les officiers. Les francophones pestent contre la condition d'apprentissage du néerlandais, imposée à ceux qui voudraient accéder au rang de sous-lieutenant et au-delà. Les néerlandophones se plaignent de la perpétuation d'une certaine inégalité de fait entre les langues.

L'accentuation de l'unilinguisme régional résulte du mécontentement de l'opinion flamande, que manifestent l'élection – invalidée – de l'ancien activiste Borms à Anvers, en décembre 1928, et la progression électorale du Frontpartij, en mai 1929. Du côté wallon, on proteste contre les « discriminations » dont les unilingues sont les victimes dans l'administration centrale. La protection de l'homogénéité française du Sud, sans droit pour les « îlots flamands » de Wallonie, paraît à certains plus impérieuse que la défense des francophones de Flandre. Dès mars 1929, Wallons et Flamands du Mouvement ouvrier chrétien se rallient à l'intensification de l'unilinguisme régional. Les autres composantes de l'Union catholique suivent le mouvement. Des libéraux, dont François Bovesse, font de même à partir d'octobre. Les socialistes leur emboîtent le pas en novembre. Tant l'Association wallonne du Personnel de l'État que le Verbond van het Vlaams Personeel der Openbare Besturen, son équivalent flamand, se déclarent favorables à pareille orientation.

L'Université de Gand est complètement néerlandisée par la loi du 5 avril 1930. Les dispositions du 28 juin 1932 renforcent l'unilinguisme dans l'administration, avec cependant maintien du bilinguisme à Bruxelles et dans la province de Brabant. Dans les services de l'État prévaut l'unilinguisme des agents, répartis en deux rôles linguistiques, avec si nécessaire rattachement d'adjoints bilingues aux hauts fonctionnaires ne pratiquant pas l'autre langue nationale. Le principe *de streektaal is de onderwijstaal* (la langue de la région est celle de l'enseignement) est généralisé par la loi du 14 juillet 1932. La territorialité s'impose dans la procédure judiciaire par les dispositions du 15 juin 1935. L'unilinguisme est accentué à l'armée par la loi du 30 juillet 1938. Le programme minimum des flamingants est réalisé. Cependant, des tensions se perpétuent sur la frontière linguistique qui, jusqu'au début des années soixante, demeure adaptable en fonction des résultats des recensements décennaux de la population. Quant au mouvement wallon, il cantonne désormais son action au Sud du pays. Certains griefs du *Guetteur Wallon* ont été rencontrés, mais la revue a-t-elle réellement pesé sur le cours des événements ? On peut en douter si l'on examine l'état des organisations de défense wallonne pendant l'entre-deux-guerres.

À dire vrai, la revue porte en elle les ambiguïtés, les limites et les divisions du mouvement wallon de cette période, dont je voudrais donner un aperçu jusqu'en 1932. Au départ, Fernand Danhaive et ses compagnons de route paraissent assez proches de l'Assemblée wallonne, dont François Bovesse ne s'éloigne qu'à partir de 1927⁷², et de son journal, intitulé *La Défense wallonne*. Conçue en 1912 comme un organe représentatif du Sud du pays, l'Assemblée wallonne joue de moins en moins ce rôle après 1919. À tort, elle assimile toute velléité autonomiste à la séparation administrative décrétée par l'occupant allemand. Sans désespérer, elle s'accroche à la chimère d'une unité belge fondée sur la supériorité de la culture française. Vainement, elle prône une décentralisation sur la base

72. Ch. KESTELOOT et A. GAVROY, *François Bovesse ...*, op. cit., p. 35.

d'une extension des pouvoirs reconnus aux provinces, ainsi que le vote bilatéral⁷³ cher à Joseph-Maurice Remouchamps, son secrétaire général⁷⁴. Elle concentre son énergie sur une cause indéfendable : le maintien en Flandre d'un bilinguisme qu'elle honnit pour la Wallonie. Elle ressasse des griefs, sans s'interroger sur la pertinence de sa stratégie politique, ni sur la décroissance de ses effectifs, bientôt limités à quelques dizaines de personnes. Elle combat les lois linguistiques des années vingt, puis celles des années trente, sans résultat. Désertée par les fédéralistes dès 1923, elle se mue en groupuscule. À son propos, le catholique carolorégien Élie Baussart émet en 1930 ce diagnostic lucide : « Murée dans un antiflamingantisme stérile, l'Assemblée a perdu le contact avec la Wallonie agissante »⁷⁵. *Le Guetteur Wallon* n'a nul besoin d'un tel signal d'alarme : d'année en année, il a pris ses distances envers un groupement de plus en plus végétatif.

Mais où se situe la « Wallonie agissante » ? Pendant un certain temps, la revue namuroise cherche ses marques, à l'instar d'ailleurs de François Bovesse. Sa démarche s'apparente assez souvent à celle de *Terre wallonne*, fondée en 1919 par Élie Baussart. Pourtant, à la différence de cette autre publication, elle n'adhère pas au militantisme catholique, mais elle professe le pluralisme idéologique. Elle s'adresse essentiellement aux Namurois, non à l'ensemble de la Belgique romane. Elle célèbre le régionalisme, mais sans guère y attacher les accents barrésiens⁷⁶ que l'on retrouve chez Baussart. Il n'empêche que les deux revues partagent trois combats : le refus du bilinguisme, le rejet de la centralisation et, surtout, le souci de rapprocher les Wallons de leur terroir, en vue d'enraciner leur identité collective. Rien d'étonnant si Fernand Danhaive apporte sa collaboration à *Terre wallonne*⁷⁷, à titre personnel. Pourtant, à la fin de 1930, l'intellectuel namurois ne semble guère entendre l'avertissement que Baussart lance dans la cinquième de ses *Lettres à un Wallon sur la question linguistique*⁷⁸ : le courant wallingant présente toujours « une allure de mouvement d'opposition, qui limite sa valeur et son efficacité ». Surtout, il porte « trop d'archéologie et de folklore, pas assez de regards sur l'avenir ; trop de politique, pas assez de contact avec le réel quotidien ; trop de sentiment, pas assez d'idées ». Or c'est précisément dans un combat proche de la croisade que se lance *Le Guetteur Wallon*, au lendemain de sa reparation d'octobre 1930.

73. Ce dernier est, en quelque sorte, l'ébauche de la majorité spéciale qui sera introduite en 1970 pour les lois relatives aux fondements de l'État : pour être adopté au Sénat, tout projet ou toute proposition devrait réunir une double majorité de suffrages, en l'occurrence une majorité dans l'assemblée, mais aussi dans les deux groupes linguistiques qui y sont représentés.

74. Sur le Liégeois Joseph-Maurice Remouchamps, sénateur libéral (1921-1925) et secrétaire général de l'Assemblée wallonne pendant dix-sept ans depuis 1919, voir M. LIBON, *Élie Baussart... op. cit.*, p. 31.

75. *Ibid.*, p. 81.

76. Sur l'influence exercée par l'écrivain français Maurice Barrès en matière de régionalisme et de nationalisme, voir Th. FLORY, *Le mouvement régionaliste français. Sources et développements*, Paris, 1966, pp. 32-39, et Z. STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, 1972. Pour une analyse de courants proches en Wallonie, cf. A. PIROTTE, *Une identité paysagère ? Les opinions de la mouvance militante wallonne au premier quart du XXe siècle*, dans *Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne*, (s. dir. L. COURTOIS et J. PIROTTE), Louvain-la-Neuve, 1999, pp. 103-120.

77. Voir la notice de F. JACQUET-LADRIER, dans *Dictionnaire biographique namurois*, *op. cit.*, p. 69.

78. Cité par M. LIBON, *Élie Baussart... op. cit.*, p. 181 et 184.

79. Sur Fernand Dehousse, Georges Truffaut et Jean Rey, voir les notices du *Dictionnaire d'histoire de Belgique. Vingt siècles d'institutions. Les hommes, les faits* (s. dir. H. HASQUIN), Bruxelles, 1988, pp. 147, 410, 462-463, et de P. DELFORGE, *Cent Wallons du siècle*, catalogue de l'exposition de l'Institut Jules Destrée, Charleroi, 1995, pp. 40, 95 et 109.

La création de la Concentration wallonne, propulsée la même année par le courant fédéraliste liégeois, n'est pas étrangère à pareille orientation. De différents points de vue, cependant, la Concentration wallonne promeut une démarche réaliste. Elle se prononce pour l'unilinguisme régional, en reconnaissant aux Flamands le droit à l'autonomie culturelle. Elle soutient la législation linguistique adoptée dans les années trente. À juste titre, elle commence à se préoccuper du déclin économique de la Wallonie. Elle constitue aussi la tendance majoritaire du mouvement wallon, au sein duquel elle favorise – en synergie avec la Ligue d'action wallonne de Liège – l'émergence d'une nouvelle génération de militants éminents (Fernand Dehousse, Jean Rey, Georges Truffaut et bien d'autres)⁷⁹. Mais elle préconise, un peu tôt sans doute, l'abandon explicite du régime unitaire, au profit d'une structure fédérale à instaurer par une révision de la Constitution. Or à l'époque, note justement Élie Baussart, « l'opinion n'est pas faite à cette idée », qui « elle-même n'est pas mûre »⁸⁰. Dans le milieu namurois du début des années trente, en particulier chez les catholiques, l'adhésion de Fernand Danhaive⁸¹ et de certains de ses amis à la cause fédéraliste heurte probablement nombre de gens. Même si *Le Guetteur Wallon* veille à distinguer ces engagements individuels de sa ligne plus « œcuménique », il essuie, à tout le moins, de vives critiques. Il subit aussi vraisemblablement des défections en termes de lectorat. On peut, dès lors, comprendre la grande discrétion adoptée par la rédaction, au plan politique, à partir du printemps 1932 : à quoi bon avoir raison à long terme, si l'on tue le vecteur d'un attachement au terroir, dont l'opinion namuroise n'est pas prête encore à assumer les ultimes conséquences ?

En guise de conclusion

Au terme d'un décryptage que j'ai mené en *Realpolitiker*, je dois nuancer mon propos. Il est vrai que, de 1924 à 1932, *Le Guetteur Wallon* n'a pas exercé une influence déterminante, ni sur l'échiquier politique, ni même comme courant d'opinion. Il est indéniable que la revue a pâti des faiblesses communes aux groupements d'action wallonne, à une époque où une large part de la population demeurait belgiciste. Rétrospectivement, il serait facile d'épingler la relative naïveté d'intellectuels égarés en politique, ou encore de gloser sur la propension de militants à prendre leurs désirs pour des réalités. Telle n'est pas l'image caricaturale que je voudrais laisser de cette courte tranche d'histoire.

Les promoteurs de *Guetteur Wallon* ont pu s'illusionner, assurément. Ils n'ont pas dérapé pour autant, comme d'autres l'ont fait à l'époque. Jamais ils n'ont préconisé un nationalisme exclusif, ni prôné l'instauration d'un quelconque fascisme. Pour ce qui a trait aux idées comme pour les méthodes, ils ont inscrit leur action dans le cadre strict de la démocratie. Bien plus, c'est pour sauver celle-ci qu'au péril de leur vie, certains d'entre eux s'engageront, en fidélité à l'esprit du premier *Guetteur Wallon*, dans la lutte contre le rexisme, puis dans la Résistance. De ce parcours, nul n'a à rougir aujourd'hui, bien au contraire.

Les éléments les plus militants de la revue ont cru, à tort, pouvoir enclencher un large mouvement d'opinion en faveur du régionalisme. Quoi que l'on puisse penser à présent de

80. Cité par M. LIBON, *Élie Baussart...*, *op. cit.*, p. 88.

81. J. LOTHE, *Le mouvement wallon...*, *art. cit.*, p. 322.

leur volte-face de 1932, qui privilégie la raison par rapport à l'utopie, il en subsiste un résultat tangible : ces milliers de pages consacrées à l'histoire et au folklore du Namurois. Ne constituent-ils pas une part du patrimoine d'un peuple en quête de son identité ? N'ont-ils pas contribué à faire de nous ce que nous sommes ? À mes yeux, les réponses à ces deux questions tombent sous le sens.

Enfin, je voudrais boucler cet aperçu par une brève réflexion de philosophie politique . La démocratie s'étiole lorsque l'on cesse de la secouer. Toute initiative politique qui respecte l'esprit du système, quand bien même elle connaîtrait l'échec à court terme, mérite la considération, parce qu'elle contribue au choc des idées. Voici trois quarts de siècle, des Namurois ont entrepris un périple que l'on qualifierait à présent, positivement, de « démarche citoyenne ». Aux Namurois de l'an 2000 de voir s'il leur faut, à leur tour, agir en sentinelles...

Paul WYNANTS
avec la collaboration de Martine PARET